



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du lundi 12 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le  
ID : 031-213100662-20221212-DL2022\_125-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 décembre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mardi 06 décembre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Aäli HAMDANI - Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET - Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Emilie PEZET.

## Absent excusé :

Madame Souad ASMA - Monsieur Jérôme BRIÈRE - Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2022-125 FINANCES : Demande de subvention au fond LEADER pour le projet « Aménagement d'une aire de jeux d'enfants » - Modification de la délibération 2022-12 en date du 23 février 2022**

Rapporteur : Madame Marie-Line LALMI

## ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie-Line LALMI, 3<sup>ème</sup> conseillère déléguée, énonce au Conseil municipal que, par délibération en date du 23 février 2022, Monsieur le Maire indiquait à l'assemblée que la commune souhaite déposer une demande de subvention au fond LEADER afin de financer l'opération « Aménagement d'une aire de jeux d'enfants ».

Le projet s'inscrit dans l'axe 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie, Action 1A : Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions et opération 1.2 Accompagner la création ou la rénovation de petits équipements socio culturels et sportifs à l'échelle locale.

Madame LALMI informe que la commune a sollicité un cofinancement de la part du Département et de l'État (DETR). Les notifications de subvention ayant été reçues, la commune peut à présent, solliciter l'aide maximale au fond LEADER, en s'engageant à porter au minimum 20 % du coût de l'opération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR  
DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention pour l'opération « Aménagement d'une aire de jeux d'enfants » auprès du fond LEADER ;
- **DIT** que la commune sollicite l'aide maximale pouvant lui être attribuée en s'engageant à porter au minimum 20 % du coût de l'opération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :